



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DE LA MOSELLE
Arrondissement de Metz - Campagne
Mairie de Raville

Envoyé en préfecture le 14/04/2026

Reçu en préfecture le 14/04/2026

Publié le

ID : 057-215705633-20260401-A09_2026-AI



ARRÊTÉ DU MAIRE N°09/2026 PORTANT DÉLÉGATION DE FONCTIONS AU DEUXIÈME ADJOINT

Le Maire de la commune de Raville,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2122-18,

VU l'élection du maire et des adjoints en date du 27/03/2026,

Considérant la nécessité d'assurer le bon fonctionnement des services municipaux et le développement de la communication et de l'animation locale,

ARRÊTE

Article 1 - Délégation de fonctions

Délégation est donnée à Mme Delphine BERGER, Deuxième adjointe, pour intervenir dans les domaines de la communication, de l'événementiel et des relations intercommunales.

Article 2 - Communication

Dans ce cadre, délégation est donnée pour :

- élaborer et suivre la stratégie de communication de la commune
- superviser les supports de communication (bulletin municipal, site internet, réseaux sociaux)
- valider les contenus d'information à destination du public
- signer les documents et courriers liés à la communication courante
- gérer les relations avec la presse locale

Article 3 - Événementiel

Délégation est donnée pour :

- organiser et coordonner les manifestations communales
- représenter la commune lors d'événements locaux
- signer les conventions liées à l'organisation d'événements (partenariats, prestations) dans la limite de 500 €
- coordonner les relations avec les associations pour les manifestations

Article 4 - Relations intercommunales

Délégation est donnée pour :

- représenter la commune auprès de certaines structures intercommunales
- participer aux réunions de travail intercommunales
- assurer le suivi des dossiers communautaires intéressant la commune

Article 5 - Exclusions

Restent réservés au maire :

- les décisions engageant la commune sur le plan financier au-delà de 500 €
- la signature des conventions structurantes ou pluriannuelles



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DE LA MOSELLE
Arrondissement de Metz - Calson
Mairie de Raville

Envoyé en préfecture le 14/04/2026

Reçu en préfecture le 14/04/2026

Publié le

ID : 057-215705633-20260401-A09_2026-AI

- les décisions politiques stratégiques
- la représentation officielle lors des instances délibérantes avec pouvoir décisionnel
- la signature des correspondances courantes relatives à ces relations

Article 6 - Conditions d'exercice

La présente délégation s'exerce sous la surveillance et la responsabilité du maire.
Le maire peut à tout moment modifier ou retirer cette délégation.

Article 7 - Entrée en vigueur

Le présent arrêté sera publié, notifié à l'intéressé et transmis au contrôle de légalité.

Fait à Raville le 1^{er} avril 2026

Cyrille BECKER, Maire



Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

> Notifié le 01/04/2026 - Signature de l'adjoint :